

## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

1. Identification du puits	
Nom du puits	Bald Mountain Intercity No 1, Sainte-Anne
Numéro du puits	B020
MRC	Maskinongé
Municipalité	Yamachiche

. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Adrien Bouffard		
Inspecteur	Habib Ourari		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Migration + Contamination		
Date	2019-07-10		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	13h00 à 14h45		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	26		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
GMI Gasurveyor 500 Détecteur de gaz				
Détecteur 4 gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				

4. Personne(s	4. Personne(s) rencontrée(s)					
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel		
1						
2						
3						
4						
		Témoignages				
1						
2						
3						
4						



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Forêt

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Commentaires				

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	46,2866667	-72,7436111			
SIGPEG	46,2867588	-72,7415866			
Imagerie	46,2878293	-72,7432398			

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal			
Tubage déterré	46.28792,-72.74327	Très Fort			
Commentaires					



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

LO. Caractéristiques du puits					
Élément à vérifier	Description		Commentaires		
Tête de puits					
Évent de surface					
Profondeur des tubages					
(cm)					
Hauteur des tubages au					
dessus du sol (cm)					
Diamètre du tubage		Γ			
extérieur (cm)					
Présence d'une plaque		Γ			
soudée sur le tubage					
Présence de ciment					
obturant le tubage					
Test de l'eau savonneuse					
Panneau d'identification					
Les coordonnées GPS de					
précision ont été prises					
11. Émanation et migration					
			0/115	2/22	
	oint de mesure		%LIE	%GAZ	
Au tubage ou à l'évent			%LIE	34	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centim	ètres		%LIE	34 84	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centim #2 À l'intérieur de 50 centim	ètres		%LIE	34 84 92	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres	ètres			34 84 92 13	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres	ètres		1,1	34 84 92 13 0	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres	ètres		1,1 0,7	34 84 92 13 0	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres	ètres ètres		1,1 0,7 0,8	34 84 92 13 0 0	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres #5 iles valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à		1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou	utes places où de	1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE jusqu'à ur	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou	commentaires	1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres #5 iles valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou	commentaires	1,1 0,7 0,8 esures aux 4 coins cardinau	34 84 92 13 0 0 0 0 x de la limite de migration	



#### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

12. Indices de contamination							
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification		
Végétation dégradée ou appauvrie	sol noîratre	autour du tubage	Oui	20	B020-VR01		
	Commentaires						

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Oui			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	1 an			
Autre				
Conclusion				

Conclusion

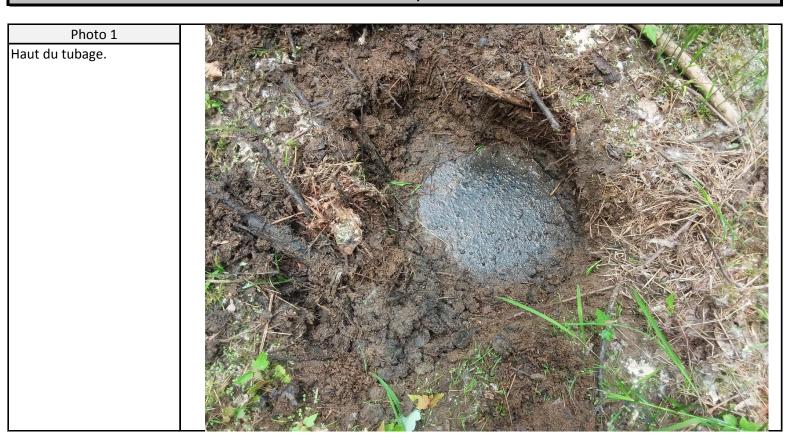
Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Une émanation de gaz au tubage et une migration de gaz ont été détectées et présentent un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont étés observés. Aucune contamination au-delà des critères applicables n'a été mesurée suite à l'analyse en laboratoire. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Signatures		
Signature rapport d'inspection ( 1 à 13 )		
Inspecté et rédigé par		Date
Adrien Bouffard	53-54	
Inspecteur		2020-03-11
Habib Ourari	53-54	2020-03-10
Inspecteur		2020-03-10
Signature de la vérification		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet		2020-03-02
Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-03-02

# Photos de l'inspection





### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Photo 2 Localisation du puits.



Photo 3
Site de l'inspection.

